

Rue du 24-Septembre 2
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 55 00
secr.dfi@jura.ch

Département des finances – Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

Aux organismes politiques consultés A l'Association jurassienne des communes

Delémont, le 2 juillet 2026

Mise en consultation de l'avant-projet de modification de la loi concernant les rapports entre les Églises et l'État (LREE) en vue de l'introduction d'un nouveau mode de subventionnement des Églises reconnues

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement a autorisé le Département des finances à mettre en consultation l'avant-projet de modification de la loi concernant les rapports entre les Églises et l'État (LREE ; RSJU 471.1) en vue de l'introduction d'un nouveau mode de subventionnement des Églises reconnues.

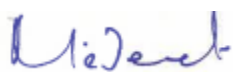
Cet avant-projet s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la transparence et la cohérence du financement public. Il vise à aligner le régime applicable aux Églises reconnues sur les principes déjà en vigueur pour les autres entités subventionnées par le canton, dont le financement repose sur des prestations d'intérêt public clairement définies. Une telle évolution correspond par ailleurs à la pratique observée dans plusieurs autres cantons, qui ont déjà adapté leur cadre légal dans ce sens.

Des commentaires plus détaillés sont disponibles dans le rapport explicatif et dans les tableaux comparatifs. Vous trouverez l'intégralité du dossier sur le site internet du canton, à l'adresse suivante : www.jura.ch/lree.

La présente communication est sous embargo jusqu'à ce jeudi 2 juillet à 11h.

Nous vous remercions d'examiner ces documents et de nous retourner votre prise de position d'ici au 30 septembre 2026 à l'adresse électronique secr.trg@jura.ch.

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.



Rosalie Beuret Siess
Ministre des finances